

---

**AVIS PUBLIC**

---

**CONSULTATION ÉCRITE**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-U55-3  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2009-U55 CONCERNANT LA  
NÉCESSITÉ DE FONDATION POUR UN CHALET DE MOINS DE 67 MÈTRES CARRÉS DANS  
LE CAS D'UN REGROUPEMENT DE CHALETS**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 18 mai 2021, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- Règlement numéro 2021-U55-3 modifiant le règlement de construction numéro 2009-U55 concernant la nécessité de fondation pour un chalet de moins de 67 mètres carrés dans le cas d'un regroupement de chalets.

***Objet du règlement***

2. Ce projet de règlement vise à :

- Modifier l'article 19.3.1 du *Règlement de construction numéro 2009-U55* afin de permettre qu'un chalet de moins de 67 mètres carrés, faisant partie d'un regroupement de chalets, puisse être construit sur pilotis, reposer sur pieux ou caissons ou un système de type « dalle sur le sol ».

***Consultation écrite***

3. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 et au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 et à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2021, **ce projet de règlement fera l'objet d'une consultation écrite de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.**

***Modalité pour la consultation écrite***

4. La consultation écrite se fera du 26 mai au 10 juin 2021.

5. Les questions et commentaires concernant ce projet de règlement doivent être reçus par écrit, **au plus tard le 10 juin 2021 à 23h59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts  
a/s Service juridique et du greffe  
50, rue Saint-Joseph  
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

*\*\*\*Attention aux délais postaux applicables\*\*\**

- Par courriel à l'adresse suivante [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca)

***Approbation référendaire***

6. Ce projet de règlement ne contient pas disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

***Zone concernée***

7. Le projet de règlement faisant l'objet de la consultation écrite porte sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

***Documents à être consultés***

8. Le projet de règlement, ainsi que la présentation détaillée du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 18 mai 2021) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 mai 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière